

L'ADMQ favorable au rapport du comité de travail sur l'encadrement des chiens dangereux

Québec, le 6 septembre 2016 – Alors que le ministère de la Sécurité publique publiait, le 31 août dernier, le rapport du comité de travail sur l'encadrement des chiens dangereux, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se dit satisfaite des recommandations qui y sont émises.

Si la majorité des municipalités ont déjà un règlement encadrant ou interdisant la présence des chiens dangereux, dont les pitbulls, sur leur territoire, son application est variable et souvent minimale. En effet, les contraintes entravant leurs démarches sont diverses. Qu'il s'agisse des policiers ou des mandataires des municipalités en matière de gestion des animaux errants, les difficultés d'intervention sur le terrain sont réelles et les connaissances disparates.

« Aucune loi québécoise n'encadre la présence des chiens dangereux dans les municipalités, et je suis soulagé de voir que le comité a mis le doigt sur la disparité des règlements en vigueur. Avec une législation claire et uniforme, les municipalités pourraient gérer ce dossier avec plus d'efficacité, que ce soit en termes de prévention ou dans le cadre de la gestion d'une crise. » - M. Charles Ricard, président de l'ADMQ.

L'ADMQ abonde également dans le sens du comité de travail en ce qui a trait à l'autonomie municipale et au respect des réalités locales.

« Il faut garder à l'esprit que l'application de tout règlement a un coût. Toutes les municipalités n'ont pas les mêmes ressources en ce qui concerne la gestion animalière. La mise en place d'une législation uniforme est une bonne chose, mais elle doit pouvoir être appliquée partout sans pour autant ajouter une charge supplémentaire à l'administration municipale. Le soutien du gouvernement dans ce dossier est très important. » - M. Charles Ricard, président de l'ADMQ.

À propos de l'ADMQ

Depuis 76 ans, l'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec. L'ADMQ

rassemble 1 100 membres répartis dans quelque 875 municipalités locales, MRC, communautés métropolitaines, agglomérations et régies intermunicipales de toutes les régions du Québec. Elle a pour mission d'accompagner ses membres dans le développement de leurs compétences professionnelles et de les soutenir dans l'amélioration de leurs pratiques de travail, tout en contribuant activement à l'évolution de la vie municipale.

-30-

Renseignements :

Magali Laurent, conseillère en communication
Association des directeurs municipaux du Québec
418 647-4518
mlaurent@adm.qc.ca
www.admq.qc.ca